

à l'assistance publique. Dans la province de Québec, je vous assure, madame le président, que c'est souvent démolissant pour ces personnes d'avoir à se traîner devant des fonctionnaires pour les supplier de leur accorder de quoi vivre.

Une voix: C'est dégradant!

M. Laprise: Ces derniers, sous les ordres du gouvernement provincial, ne leur accordent leur pitance qu'au compte-gouttes. On sait que le gouvernement fédéral a indexé la pension de la vieillesse au coût de la vie. Or, je me rappelle le cas d'un couple de ma circonscription dont l'époux est admissible à la pension de sécurité de la vieillesse. J'ai reçu une lettre récemment dont je voudrais faire consigner le principal point au compte rendu officiel des Débats. Cette lettre me vient d'une citoyenne de Tasche-reau, dans ma circonscription, et elle me met au courant de sa situation.

Au mois d'octobre, écrit-elle, mon mari a reçu \$192.80 en pension de sécurité de la vieillesse, plus \$43.72 de la Régie des rentes du Québec, et moi, l'épouse, \$20 du régime de bien-être social, ce qui donne un montant total de \$256.52 pour un mois.

Or, ce mois-ci, soit le mois de novembre, dit-elle, c'est bien beau de dire que son époux allait recevoir beaucoup plus, mais voici les faits: pension de sécurité de la vieillesse \$199.10, Régie des rentes \$43.72, aide sociale \$13, soit 70c. de moins, parce que la pension de sécurité de la vieillesse avait augmenté.

Alors, dans l'ensemble, ce couple reçoit 70c. par mois de moins qu'elle recevait avant l'augmentation. Voilà une drôle d'augmentation de revenus pour des personnes âgées.

Ainsi, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, ce couple reçoit un peu moins qu'auparavant. Dans l'esprit du gouvernement du Québec, l'inflation n'est pas un problème, mais il est quand même vrai que pour ce couple et pour tous les autres qui se trouvent dans la même situation, le coût de la vie les touche durement, et même plus que ceux qui ont un revenu plus élevé.

Dans le rapport du Conseil national du bien-être social sur la situation du consommateur à faible revenu face au marché canadien, publié en avril 1974, on explique combien les familles dont les revenus sont faibles doivent dépenser de plus pour l'alimentation, par exemple, que les familles dont le revenu est supérieur à la moyenne.

On donne comme exemple qu'une famille dont le revenu est de \$3,000 ou moins par année dépense 27.9 p. 100 de son revenu pour la nourriture, tandis qu'une famille dont le revenu se situe à \$15,000 ou plus ne dépense en nourriture que 13.4 p. 100. C'est la même chose pour le logement, les vêtements et toutes les nécessités de la vie.

Statistique Canada nous informe que l'indice des prix a grimpé de 100 en 1961 à 188.4 en juin 1974 pour l'alimentation; à 165.5 pour l'habitation; à 152.0 pour l'habillement; à 169.3 pour les soins personnels et hygiène; à 151.2 pour les transports publics et à 156.9 p. 100 pour les loisirs, la formation et les lectures. C'est donc dire que l'inflation galopante que nous avons connue, surtout de 1968 à 1973, est devenue étourdissante en 1973 et 1974, et on nous prédit qu'elle sera assommante en 1975, et elle est une cause d'inquiétude et de privation pour les familles et les personnes âgées à faible revenu.

C'est pourquoi il faut que le gouvernement s'entende avec les gouvernements des provinces pour que cette loi soit modifiée dans le sens de la motion que j'ai présentée.

Sécurité de la vieillesse

Il y a aussi un autre point que je veux porter à l'attention du gouvernement et à mes collègues à la Chambre, même si on n'en traite pas dans la motion, c'est celui du supplément du revenu minimum garanti rattaché à la pension de sécurité de la vieillesse. La pension devrait être versée complètement, sans enquêtes sur les ressources, sinon, comme c'est le cas actuellement, on punit ceux qui occupent un emploi, même temporaire. On punit ceux qui ont quelques économies ou qui se sont payé une rente de retraite d'une entreprise privée. Depuis 1966, une loi les oblige à se priver d'une partie de leur salaire qui est versée au régime de pension fédéral ou provincial et, à l'âge de la retraite, ils perdent une partie du supplément du revenu garanti. C'est là une injustice envers ceux qui ont travaillé, qui ont payé des impôts, qui ont réussi à faire fructifier leurs économies. Ceux qui n'ont pas travaillé la moitié du temps, qui ont «placé» leur argent dans les tavernes, ceux-là ont droit à tout. C'est incompréhensible un système comme celui-là.

Supprimons le régime d'enquêtes, reconnaissons tous que les Canadiens ont droit à leur pension dès l'âge de 60 ans, et de la toucher tous les deux lorsqu'ils sont mariés. Voilà ce qu'on demande au nom des Canadiens, et leur refuser c'est ne pas croire à la richesse de notre pays, ni à la capacité de notre jeunesse de produire des biens et services en grande quantité comme nous l'avons déjà fait.

Madame le président, je demande au gouvernement et aux députés ministériels d'étudier cette motion et d'y répondre de façon objective et surtout affirmative. Comme je l'ai dit au début, ce n'est pas la première fois que nous faisons cette demande. Je sais qu'il faut taper plusieurs fois sur le clou pour l'enfoncer, mais le gouvernement doit comprendre que la tête du clou est à fleur de sol et que c'est le temps d'en finir. Mes collègues apporteront, j'en suis sûr, d'autres arguments à l'appui de cette motion et je souhaite que, la journée terminée, le gouvernement se sera laissé fléchir et qu'il présentera avant Noël le projet de loi nécessaire pour répondre aux vœux de la population canadienne.

● (1540)

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Madame l'Orateur, la motion dont nous sommes saisis est très intéressante et je félicite celui qui l'a proposée. Et je félicite d'ailleurs les députés de son parti en général. J'ai maintes fois remarqué qu'ils savent présenter des mesures qu'ils estiment dans l'intérêt de cette partie très importante de l'électorat national, je veux dire les personnes âgées et les économiquement faibles. J'estime qu'il nous incombe, à titre de législateurs sérieux—et je l'ai dit à bien des reprises au cours de ma carrière d'homme politique—de toujours adopter comme attitude de réclamer du gouvernement qu'il manifeste le plus grand intérêt pour ceux qui ont le plus besoin d'attention.

Je ne suis pas un tenant des théories fiscales du parti du Crédit Social, et même si je les comprenais je ne pense pas que je les préconiserais, mais je félicite néanmoins ses députés de s'intéresser aux économiquement faibles et aux personnes âgées du pays et de prendre vigoureusement leur défense. C'est nous ici présents qui devons prendre la défense de cette partie de l'électorat. Nous devons voter des mesures propres à leur venir en aide et nous devons faire appel à l'État pour aider à atténuer les ravages de l'inflation galopante. Je le répète, je félicite l'auteur de la motion. Je comprends très bien l'idée de cette motion. Il viendra un jour, je pense—pas très éloigné—où les person-